

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS319

présenté par
M. Touraine

à l'amendement n° AS|255 de Mme Rist

ARTICLE 5

Compléter le quatrième alinéa par la phrase suivante :

« Ils disposent d'un budget affecté. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de préciser que les services disposent d'un budget de service. C'est une demande très forte, exprimée lors des auditions (notamment lors de l'audition du Pr. Olivier Claris), qu'il convient de concrétiser dans la présente proposition de loi.